

# *MANUEL*

## *SANTE - SECURITE*

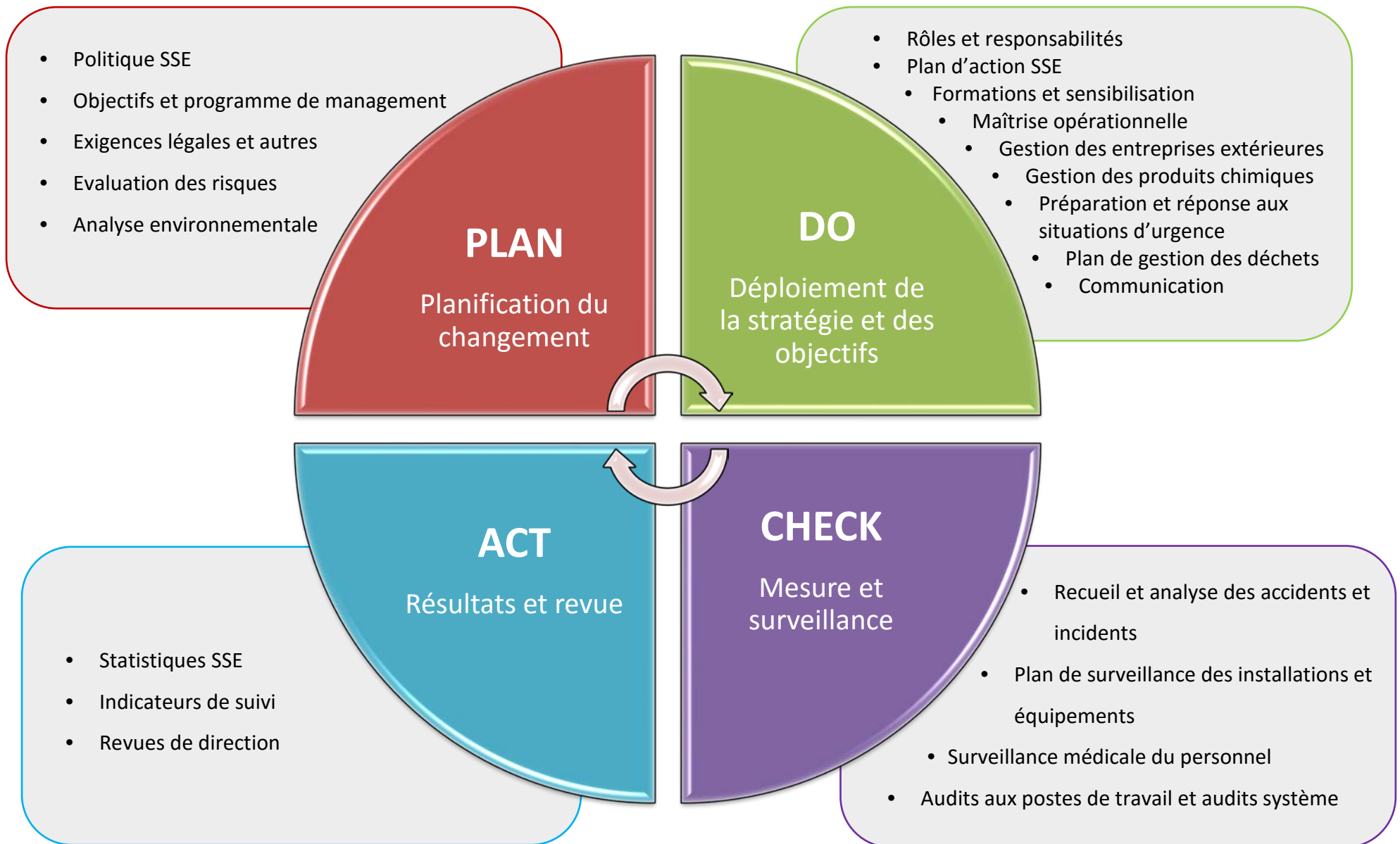
### *ENVIRONNEMENT*

DAP MOP COM 04 Ind 040	15/06/2016	Intégration du système de management de l'environnement au management de la santé et sécurité	C. LE JEUNE HSE	J.P. ZOLIEC Directeur général	J.P. ZOLIEC Directeur général
DAP 0801 DOC 01 Rev.3.0	22/04/2010	Mise à jour et restructuration sur la base des chapitres de l'OHSAS 18001 : 2007	C. HERBRETEAU HSE	J.P. ZOLIEC Directeur général	J.P. ZOLIEC Directeur général
2.0	20/12/07	Mise à jour suivant les principes directeurs de l'OHSAS 18001 et l'ILO OSH 2001	A. DIARRA HSE	J.P. ZOLIEC Directeur général	J.P. ZOLIEC Directeur général
1.0	06/01/06	Création du manuel HSE			
<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Modifications</b>	<b>Etabli par</b>	<b>Vérifié par</b>	<b>Approuvé par</b>

## SOMMAIRE

---

<b>SYSTEME DE MANAGEMENT SSE DE LE BEON MANUFACTURING.....</b>	<b>3</b>
<b>OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION .....</b>	<b>4</b>
1. <b>OBJET DU MANUEL .....</b>	<b>4</b>
2. <b>GESTION DU MANUEL.....</b>	<b>4</b>
3. <b>PERIMETRE D'APPLICATION.....</b>	<b>4</b>
<b>POLITIQUE ET OBJECTIFS SSE.....</b>	<b>4</b>
<b>PLANIFICATION.....</b>	<b>5</b>
1. <b>IDENTIFICATION DES RISQUES .....</b>	<b>5</b>
2. <b>EXIGENCES LEGALES ET AUTRES.....</b>	<b>5</b>
3. <b>OBJECTIFS ET PROGRAMME DE MANAGEMENT.....</b>	<b>5</b>
<b>MISE EN ŒUVRE ET FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
1. <b>RESPONSABILITES ET RESSOURCES .....</b>	<b>6</b>
2. <b>COMPETENCES, FORMATIONS ET SENSIBILISATION .....</b>	<b>7</b>
3. <b>COMMUNICATION .....</b>	<b>7</b>
4. <b>DOCUMENTATION DU SYSTEME SSE.....</b>	<b>8</b>
5. <b>MAITRISE OPERATIONNELLE .....</b>	<b>9</b>
6. <b>PREPARATION ET REPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE .....</b>	<b>10</b>
<b>VERIFICATION.....</b>	<b>10</b>
1. <b>MESURE ET SURVEILLANCE DE LA PERFORMANCE .....</b>	<b>10</b>
2. <b>RECHERCHE D'INCIDENTS, NON-CONFORMITES, ACTIONS CORRECTIVES ET PREVENTIVES .....</b>	<b>11</b>
3. <b>AUDIT.....</b>	<b>11</b>
<b>REVUE DE DIRECTION.....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>13</b>



## OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

---

### 1. OBJET DU MANUEL

Ce manuel a pour objet de décrire le système de management de la santé, sécurité et environnement de LE BEON MANUFACTURING mis en œuvre afin d'assurer la maîtrise de nos impacts environnementaux ainsi que la sécurité des personnes sur l'ensemble de nos activités. Il est destiné à un usage interne et externe, notamment auprès :

- de notre personnel
- de nos clients
- des instances représentatives de l'Etat.

### 2. GESTION DU MANUEL

Le manuel est rédigé et mis à jour par le responsable sécurité-environnement (RHSE). Chaque nouvelle édition du manuel est approuvée par le directeur général et fait l'objet d'un changement d'indice.

### 3. PERIMETRE D'APPLICATION

Le système de management de la santé, sécurité et environnement mis en place au sein de LE BEON MANUFACTURING s'appuie sur la norme OHSAS 18001 et ISO 14001 et s'applique :

- à l'ensemble des secteurs d'activité de l'entreprise pour l'OHSAS 18001
- au site de Plouay uniquement pour l'ISO 14001

## POLITIQUE ET OBJECTIFS SSE

---

La direction générale définit et détermine la politique de l'entreprise en matière de santé, sécurité et environnement (SSE). Elle met à disposition les ressources requises et fixe les modalités d'organisation.

La politique SSE est déclinée au niveau opérationnel par les « Règles d'or de la sécurité » qui fixe les règles et les principes généraux de sécurité à respecter par l'ensemble du personnel.

Un programme de management SSE fixe les objectifs annuels en se basant notamment sur :

- les résultats SSE des années précédentes
- Les résultats des analyses de risques et des aspects environnementaux significatifs
- les retours des audits, les revues de direction, les propositions des collaborateurs
- les dysfonctionnements relevés

## PLANIFICATION

---

### 1. IDENTIFICATION DES DANGERS ET DES IMPACTS, EVALUATION DES RISQUES ET MESURES DE PREVENTION

Les processus d'identification et d'analyse des risques et des aspects environnementaux significatifs suivent des méthodologies prédéfinies.

Cette étape d'analyse constitue le socle sur lequel va se déployer le système de management SSE

Conformément à la réglementation, les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité du personnel sont consignés dans le Document Unique.

L'analyse environnementale, quant à elle, reprend l'identification et l'évaluation des aspects et impacts environnementaux inhérents aux activités de LE BEON MANUFACTURING.

### 2. EXIGENCES LEGALES ET AUTRES

Les exigences réglementaires applicables sont répertoriées et font l'objet d'une évaluation de la conformité de LE BEON MANUFACTURING. La liste de ces exigences réglementaires ainsi que les textes réglementaires sont accessibles auprès du responsable HSE. Ce dernier réalise une veille réglementaire mensuelle afin de s'assurer que l'ensemble des exigences réglementaires applicables est pris en compte par LE BEON MANUFACTURING.

Les exigences « clients », notamment pour les projets « Off-shore », sont transmises par le responsable Projets au RHSE qui fait une évaluation de la conformité de LE BEON MANUFACTURING par rapport à ces spécifications.

### 3. OBJECTIFS ET PROGRAMME DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

#### a. Objectifs SSE

Les objectifs généraux en matière de santé, sécurité et environnement sont définis par la Direction. Ils sont construits de manière à répondre d'une part aux exigences réglementaires et d'autre part aux exigences SSE de nos clients. Pour définir ces objectifs, la direction s'appuie notamment sur les statistiques accidents et maladies professionnelles, les comptes-rendus d'audits, les résultats de l'évaluation des risques, l'analyse environnementale.

Les objectifs SSE sont déclinés dans un programme de management SSE.

#### b. Programme de management SSE

Le programme de management SSE participe à faire vivre et progresser le système de management SSE dans l'entreprise. Il est construit à partir des objectifs fixés par la Direction, les résultats de l'évaluation des risques et de l'analyse environnementale, des non-conformités réglementaires, des audits (clients, assureur...), des incidents...

L'atteinte des objectifs et l'efficacité du programme de management SSE sont analysées pendant la revue de Direction. La Direction décide alors des nouveaux objectifs annuels, dans une volonté d'amélioration continue.

## MISE EN ŒUVRE ET FONCTIONNEMENT

---

### 1. RESPONSABILITES ET RESSOURCES

Les responsabilités des différentes parties prenantes (Directeur Général, Responsable SSE, Responsable de production...) sont identifiées dans une procédure et communiquées aux intéressés.

Les principales responsabilités en matière de santé, sécurité et environnement sont définies comme suit :

#### **a. Directeur général**

- Définit la politique sécurité/ environnement de l'entreprise
- Veille à donner les moyens nécessaires à la mise en place de la politique sécurité/environnemental et du programme sécurité/ environnement
- Valide le programme de management
- Communique avec les parties intéressées externes et notamment avec les autorités administratives (DREAL, Préfecture...)
- S'assure de la conformité réglementaire du site

#### **b. Responsable SSE**

- Mise en place et suivi des exigences en sécurité et environnement
- Assure la veille juridique et réglementaire
- Suivi et validation des actions correctives et préventives
- Maîtrise des documents du système de management
- Préparation des revues de direction
- Organisation des audits internes et leur suivi
- Planification et suivi des mesures sécurité/environnement ainsi que de l'entretien des appareils de mesure
- Rends compte à la direction du système de management sécurité/environnement, de la performance sécurité/environnement et des axes d'amélioration
- Identifie et prend en compte les besoins en formation, habilitation et sensibilisation

#### **c. Responsable de production**

- Etabli en collaboration avec le responsable sécurité/environnement le programme de management
- Pilote le plan d'action auprès des responsables de secteurs
- Veille à l'application des exigences des normes sécurité et environnement

**d. Responsables de secteurs**

- Participe à la mise en place du programme sécurité/environnement dans son secteur
- Garantit la mise en application du système de management SSE sur son secteur
- Participe à l'amélioration du système de management sécurité/environnement
- S'assure de l'adhésion du personnel sous sa responsabilité à la politique sécurité/environnement
- S'assure de l'approvisionnement du matériel nécessaire à la bonne gestion des aspects sécurité et environnement (ex: équipements de protection, élingues, rotation des bennes déchets, absorbants, bac de rétention...)

**e. Salariés**

- Adhère à la politique sécurité/environnement
- Fait remonter les incidents et/ou aspects sécurité et environnement rencontrés
- Est force de proposition pour l'amélioration du système de management sécurité/environnement et/ou mise en place d'action sécurité/environnement

**2. COMPETENCES, FORMATIONS ET SENSIBILISATION**

Les compétences techniques et organisationnelles nécessaires en SSE sont identifiées aux différents postes. Cette identification se base sur l'évaluation des risques, l'analyse environnementale et sur le relevé des exigences réglementaires.

Une procédure décrit notamment la manière dont est réalisé l'évaluation des compétences et les moyens mis en œuvre pour acquérir ces compétences (formation externe, formation interne, sensibilisation..)

De manière générale chaque salarié reçoit une formation à la sécurité et à l'environnement lors de son accueil dans l'entreprise et une formation spécifique pour l'utilisation de certains équipements ou pour les activités considérées à « risque ».

**3. COMMUNICATION**

Les différentes actions de communication internes et externes sont décrites dans le plan de communication SSE.

Les modalités et le contenu de la communication SSE sont adaptés au public visé.

**a. Communication interne**

Le principal outil de communication est le « tableau sécurité - environnement » présent dans les ateliers, où est affiché notamment la politique SSE, le bulletin mensuel HSE (résultats des accidents du travail et soins bénins, information sur les actions de prévention en cours, informations sécurité – environnement diverses...), les fiches incidents, les « flash sécurité / environnement » :

La communication interne passe également :

- par les échanges quotidiens du personnel avec le directeur, le responsable de production, les responsables de secteurs et le responsable HSE
- les flashs sécurité/environnement réalisés en début de poste avec les équipes
- les réunions sécurité/environnement sur une problématique particulière
- les réunions de CHSCT

#### ***b. Communication externe***

##### Entreprises intervenantes

Lors de travaux spécifiques menés par une entreprise sous-traitante, les consignes de sécurité - environnement et les actions de prévention à mettre en place sont communiquées préalablement à l'entreprise intervenante par le biais d'un plan de prévention.

##### Visiteurs

Les visiteurs sont tenus de se présenter à l'accueil où leur est remis un dépliant d'information présentant les risques et consignes de sécurité - environnement inhérentes au site LE BEON MANUFACTURING.

##### Clients

Sur demande, les clients peuvent avoir communication :

- de la politique SSE
- des résultats SSE
- des informations sur l'organisation du système de management SSE (Manuel SSE, liste des procédures, etc.).

##### Représentant de l'Etat en matière de santé – sécurité - environnement

L'ensemble des documents SSE est tenu à disposition de l'inspection du travail, des agents de contrôles de la CRAM, de la DREAL, etc.

## **4. DOCUMENTATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT SSE**

La documentation du système de management SSE est gérée par le responsable HSE et est définie par une procédure.

Cette documentation formant la structure du système de management SSE de LE BEON MANUFACTURING, comporte entre autres :

- La politique SSE et les règles d'or de la sécurité
- Le règlement intérieur
- Le manuel SSE, le livret d'accueil sécurité - environnement « salariés » et le dépliant d'accueil sécurité - environnement « visiteurs »
- Les exigences réglementaires et autres exigences
- Les différentes procédures
- Le programme d'action de prévention



- Les bilans des actions menées
- Les statistiques accidents et maladies professionnelles
- La liste des formations, autorisations et habilitations
- La liste des audits HSE
- Etc.

Les enregistrements liés au fonctionnement du système de management SSE (fiches d'incident, rapport d'audits, les résultats de mesurages, les attestations de formations, compte-rendu de réunion du CHSCT, etc.) sont conservés par le responsable HSE.

Sont accessible sur le commun, notamment :

- La politique SSE et les règles d'or de la sécurité
- Les procédures
- Le manuel SSE, le livret d'accueil sécurité - environnement « salariés » et le dépliant d'accueil sécurité - environnement « visiteurs »
- La dernière revue de Direction
- Etc..

## **5. MAITRISE OPERATIONNELLE**

### ***a. Mesures de prévention et de maîtrise***

Les risques et situations de dangers sont identifiés, évalués et hiérarchisés suivant une méthodologie prédéfinie. Des mesures de prévention/protection sont mises en place pour maîtriser ces risques (par exemple : entretien régulier des équipements de travail, dotation en équipements de protection individuelle, formation, procédures etc). Le Document Unique et l'analyse environnementale sont les synthèses des analyses de risques et des mesures de prévention en place dans les domaines de la sante, de la sécurité et de l'environnement.

Les situations de travail exceptionnelles, dont l'intervention d'entreprises extérieures, font l'objet de procédures et de démarches de prévention spécifiques (plan de prévention, permis de feu, attestation de consignation, protocole de sécurité pour les opérations de chargements/ déchargements...).

### ***b. Acquisition de biens et services***

Les équipements achetés sont conformes à la réglementation européenne (marquage et certificat de conformité CE).

Tous les produits et substances dangereuses achetés (peintures, huiles, lubrifiants...) sont accompagnés de leurs fiches de données de sécurité afin de s'assurer que les produits entrant dans l'établissement ne présentent pas de risque SSE non maîtrisables.

### ***c. Gestion des changements***

L'évaluation des risques et l'analyse environnementale sont mises à jour lors de changement dans les procédés, les produits utilisés... L'apparition éventuelle de nouveaux risques fait l'objet d'une analyse de risques et d'un programme d'actions si nécessaire.

## 6. PREPARATION ET REPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

Les situations d'urgence sont identifiées et font l'objet d'une organisation spécifique. Les consignes liées à chaque situation d'urgence et l'évaluation des moyens mis en œuvre sont décrits dans une procédure.

Les consignes à appliquer en cas de situations d'urgence sont relayées de manière régulière lors de sensibilisations ou de communications internes.

## VERIFICATION

### 1. MESURE ET SURVEILLANCE DE LA PERFORMANCE

Un programme de surveillance est défini pour déterminer l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques en place. Ce programme de surveillance porte essentiellement sur quatre aspects :

#### *a. Les installations et équipements de travail*

Les installations et équipements de travail font l'objet de vérifications périodiques par des organismes agréés ou en interne par le service de maintenance. Sont notamment concernées, les appareils de levage (ponts roulants, potences, palans), les chariots élévateurs, les installations électriques et les appareils sous pression, etc.

#### *b. L'environnement de travail*

L'environnement de travail est contrôlé pour s'assurer que les travailleurs ne sont pas exposés à des substances ou situations dangereuses pour leur santé (ex : mesurages des expositions aux fibres céramiques réfractaires, aux solvants des peintures, au bruit).

#### *c. La santé des salariés*

Les salariés bénéficient d'un suivi médical personnalisé en fonction de leurs expositions professionnelles. Le médecin du travail délivre un avis sur l'aptitude du salarié à occuper son poste de travail.

De plus, après un accident du travail ou une longue maladie, les salariés bénéficient d'un examen médical avant de reprendre le travail.

#### *d. Les paramètres environnementaux*

Les consommations en matières premières (gaz, eau, électricité, oxygène, aciers...) sont suivies par le responsable Achats.

Les déchets générés par LE BEON MANUFACTURING font l'objet d'un plan de gestion interne. Les quantités traitées sont enregistrées dans le « Registre des déchets » par le responsable HSE.

## 2. RECHERCHE D'INCIDENTS, NON-CONFORMITES, ACTIONS CORRECTIVES ET PREVENTIVES

### a. Incidents et accidents

Les accidents et incidents, les soins bénins, les maladies professionnelles et les incidents environnementaux font l'objet :

- d'un recensement systématique
- d'une enquête suivant une méthodologie prédéfinie
- de la mise en œuvre d'actions correctives et préventives
- d'un suivi statistique.

### b. Non-conformités

Les non-conformités susceptibles d'être identifiées peuvent être :

- Un écart entre le système de management (procédures, manuel...) en place et ce qui est prescrit dans le cadre des référentiels ; on peut parler d'un écart de nature documentaire ;
- Un écart entre la pratique opérationnelle et ce qui est prescrit dans le cadre du système : procédure non appliquée ; on peut parler dans ce cas d'un écart d'application ou de pratique ;
- Un écart par rapport à la réglementation ;
- Un dysfonctionnement potentiel ou avéré, humain ou technique, engendrant un risque pour la santé et la sécurité ;
- Une situation dangereuse.

Une procédure décrit les moyens pour consigner, analyser et traiter les actions à mettre en œuvre lorsqu'une non-conformité est détectée.

## 3. AUDIT

Le responsable SSE planifie et organise les audits sur la « maîtrise opérationnelle » et sur le système de management.

D'une part, des audits internes sont réalisés tout au long de l'année sur les différents postes de travail. Ils sont réalisés par le service HSE avec la participation du chef d'équipe.

D'autre part, le système de management SSE de LE BEON MANUFACTURING est audité par :

- ses clients
- son assureur

Les comptes-rendus des audits font l'objet d'une analyse pour aboutir sur la mise en place d'un plan d'action destiné à résoudre les observations et non-conformités relevées.

## REVUE DE DIRECTION

---

La revue de Direction permet d'évaluer l'efficacité du système de management et de valider le programme d'actions de l'année à venir.

La direction a communication pour examination :

- des résultats des enquêtes accidents et incidents,
- des mesures de surveillance (vérifications périodiques, contrôle de la présence de fibres céramiques réfractaires...) et rapports de vérification périodique des installations et équipements
- des conclusions d'audits.

Ces éléments d'entrées seront préparés et transmis par le responsable SSE à la Direction avant la revue de direction.

La mise à jour de l'évaluation des risques et de l'analyse environnementale, la mise en œuvre du programme d'actions, la mesure des améliorations par le biais des audits sont autant d'éléments permettant à la direction de mettre à jour les objectifs SSE.

Le responsable SSE fera une synthèse des éléments de sorties actés à l'issue de cette revue. Ce mode de fonctionnement répond au principe de l'amélioration continue.

Les éléments d'entrée et de sortie de la revue de direction sont énoncés dans une procédure.

# *ANNEXES*





